

**Réponse à la question n° 148
de Mme Claudine Sautaux (Le Centre/PVL)
relative à la restitution des places attribuées aux deux-roues motorisés
dans le secteur du carrefour de Tivoli**

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 31 mai 2023, Mme C. Sautaux posait la question suivante:

"En séance du 29 juin 2022, j'avais posé la question n° 81 relative à l'attribution de places de stationnement pour deux-roues motorisés au centre-ville, plus particulièrement au quartier stratégique Gare-Poste.

En séance du 14 septembre, le Conseil communal y a répondu en indiquant, entre autres, que les places pour deux-roues motorisés supprimées sur le boulevard de Pérolles ont toutes été compensées par de nouveaux aménagements sur les rues perpendiculaires de Pérolles.

Le Conseil communal avait spécifiquement cité l'existence du grand parking pour deux-roues situé à proximité du carrefour de Tivoli, qui offrait 70 places pour motos, scooters et scooters électriques. Ces places sont idéalement situées, à proximité immédiate de l'entrée Est de la Gare routière.

Cependant, quelques jours après la réponse précitée du Conseil communal, ladite place du Tivoli a été très largement réquisitionnée pour l'entreposage des machines de chantiers, nécessaires à la réalisation des travaux du carrefour de Tivoli.

Nous sommes maintenant fin mai 2023, la saison estivale arrivant, les conducteurs et conductrices de motos, de scooters et de scooters électriques vont logiquement vouloir se déplacer dans ce secteur.

Il reste environ 25 places des 70 précédemment mises à disposition pour les motos, scooters et scooters électriques. Certaines de ces places sont aussi occupées par des vélos, ce qui contribue à diminuer sensiblement l'offre destinée aux deux-roues motorisés.

Ma question: est-ce que les places attribuées en mai 2022 au parking près du carrefour de Tivoli seront remises à disposition des motos, scooters et scooters électriques et si oui, quand?"

Réponse du Conseil communal

Les places de parc deux-roues localisées sur la parcelle de l'Etat de Fribourg sise à l'intersection entre l'avenue de l'Europe et l'avenue de Tivoli ont été provisoirement et partiellement supprimées pour permettre la mise en place d'une installation de chantier liée au CAD à l'avenue de Tivoli.

A notre connaissance, au terme du chantier, ces places seront restituées.